

UN
DEC 21 1977
UNISA COLLECTION

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/32/487
19 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Points 32 et 100 de l'ordre du jour

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières du projet de résolution
A/32/L.48

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Peter G. BELYAEV (République socialiste
soviétique de Biélorussie)

1. A sa 67ème séance, le 17 décembre 1977, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné un état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/32/109) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/32/L.48.

2. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Approuverait la convocation de la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à Genève pour la période allant du 28 mars au 12 mai 1978, avec possibilité de prolongation jusqu'au 19 mai si la Conférence en décidait ainsi, et autoriserait la Conférence, si les progrès de ses travaux le justifiaient, de décider à ce stade de tenir d'autres réunions pour lesquelles des dispositions seraient arrêtées en consultation avec le Secrétaire général;

b) Autoriserait le Secrétaire général à fournir les services appropriés à cette fin ainsi que les moyens nécessaires pour que les délégations des Etats participant à la Conférence puissent tenir des consultations officieuses entre les sessions.

3. Dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/32/109), le Secrétaire général a estimé les incidences financières du projet de résolution à 3 056 300 dollars, dont 2 781 400 dollars au titre du coût direct du service de la Conférence, et 274 900 dollars au titre des autres coûts (y compris 6 800 dollars pour le reclassement à P-4 d'un poste P-3). Au cas où la septième session de la Conférence durerait huit semaines au lieu de sept, le montant estimatif des dépenses augmenterait de 351 500 dollars pour atteindre un total de 3 407 800 dollars (dont 3 105 100 dollars au titre du coût direct du service de la Conférence et 327 500 dollars au titre des autres coûts, y compris, encore une fois, un montant de 6 800 dollars pour le reclassement à P-4 d'un poste P-3). Le Secrétaire général a indiqué que le coût direct des services de conférence serait inclus dans l'état récapitulatif des coûts des services de conférence qui sera présenté à une date ultérieure, mais que l'adoption du projet de résolution nécessiterait l'inscription au chapitre 2 B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 d'un crédit supplémentaire de 274 900 dollars (ou de 323 700 dollars au cas où la session durerait 8 semaines).

4. Dans une déclaration qu'il a faite oralement, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a informé la Cinquième Commission que le Comité consultatif approuvait les coûts estimatifs présentés par le Secrétaire général dans son état d'incidences financières (A/C.5/32/109); que l'adoption du projet de résolution nécessiterait l'inscription au chapitre 2 B du budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 d'un crédit supplémentaire de 274 900 dollars et que l'ouverture d'un crédit d'un montant maximum de 2 781 400 dollars au titre des services de conférence serait envisagée dans le cadre de l'examen de l'état récapitulatif des coûts des services de conférence pour 1978. Il a déclaré en outre que toute dépense supplémentaire que pourrait entraîner une prolongation éventuelle d'une semaine de la session devrait être couverte à l'aide des ressources disponibles.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

5. La Cinquième Commission a décidé, sans objection, de faire savoir à l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution A/32/L.48, elle devrait envisager de prévoir un montant maximum de 2 781 400 dollars au titre des services de conférence lorsqu'elle examinerait l'état récapitulatif des coûts des services de conférence et un crédit supplémentaire de 274 900 dollars au chapitre 2 B du budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979.
